

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PIÈCE B7 – Mesures de publicité



SOMMAIRE DE LA PIÈCE

1. Preuves d'affichage de l'avis d'enquête publique	3
2. Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique.....	8
3. Preuves de publication de l'avis d'enquête publique dans deux journaux ..	8

1. PREUVES D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'avis d'enquête publique a été affiché dans l'ensemble des communes de la CCSP et au siège de la CCSP les 7 et 8 juillet 2026, et ce jusqu'à la fin de l'enquête publique. L'avis d'enquête publique a été publié de façon à être visible depuis les voies publiques.



Affichage en
mairie de Crévoux



Affichage en
mairie de Crots



Affichage en
mairie de Pontis



Affichage en
mairie d'Embrun

Affichage en mairie de
Chorges



Affichage en mairie du
Sauze du Lac



Affichage en mairie de
Baratier



Affichage en mairie de
Puy-Saint-Eusèbe



Affichage en mairie de
Puy-Sanières



Affichage en mairie de
Savines-le-Lac



Affichage en mairie de
Réallon



Affichage en mairie de
Châteauroux-les-Alpes

Affichage en mairie des Orres



Affichage en mairie de Saint-Apollinaire



Affichage en mairie de Saint-André-d'Embrun

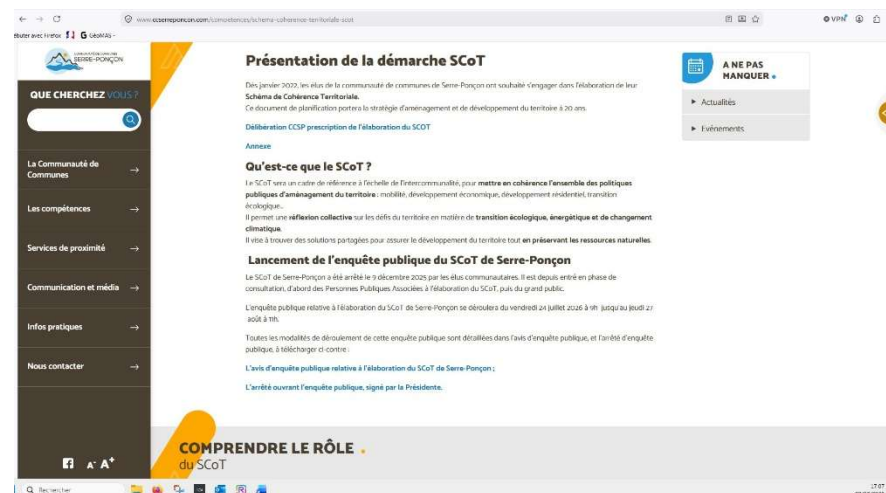


Affichage en mairie de Saint-Sauveur

Affichage en mairie de Prunières



L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté portant mise en enquête publique du SCoT de la CCSP ont également été publié sur le site internet de la CCSP à partir du 8 juillet 2026.



Affichage au siège de la CCSP



AVIS

Avis administratifs

COMMUNE DE LA FAURIE

En application de l'arrêté préfectoral n°05-2006-07-01-00000 du 01/07/2006, le public est prévenu que le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.N.) de la commune de La Faurie est approuvé.

Une copie de l'arrêté sera affichée en mairie, au siège de la communauté des communes du Buch Devouly et au siège du syndicat du schéma de cohérence territoriale de l'Aire Gapençaise pendant une durée minimale de 1 mois.

Le P.P.R.N. est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- à la mairie de La Faurie
- au siège de la communauté de communes du Buch Devouly
- au siège du SCOT de l'Aire Gapençaise
- à la Préfecture des Hautes-Alpes, à Gap

505230400

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

Avis d'enquête publique

Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

ARTICLE 1 :
Par arrêté N°2026-07-01 en date du 06/07/2026, la Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, 14 espace Delaroché, 05200 EMBRUN.

Le SCoT de la communauté de communes de Serre-Ponçon, soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale et mis à l'enquête publique, poursuit les objectifs suivants :

- **Axe 1 : Serre-Ponçon un territoire en transition**
 - L'eau, un enjeu central de la transition du territoire
 - Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique
 - Mettre en oeuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables
 - Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des polluants atmosphériques
 - Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets
 - Inscrire le territoire dans la trajectoire du zéro artificialisation nette
- **Axe 2 : Un patrimoine à préserver**
 - Un paysage majestueux à préserver
 - Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux
- **Axe 3 : Un développement équilibré et maîtrisé**
 - Une aménité urbaine et rurale respectueuse des équilibres territoriaux
 - Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptés
 - Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité
 - Une économie à renforcer et à adapter

ARTICLE 2 :
Le projet de SCoT a été soumis à évaluation environnementale ainsi qu'à l'avis de l'autorité environnementale, lesquels sont intégrés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :
Il sera procédé du 24/07/2026 à 09h00 au 27/08/2026 à 11h00 inclus à une enquête publique portant sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT), pour une durée de 36 jours sous la responsabilité de la Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 4 :
Mme Colette VIOLLIAS a été désignée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille par décision n° E26000444/13 en date du 16/09/2026. Dans cette même décision, le Tribunal a également désigné comme commissaire enquêteur suppléant Mlle Martine MARLOIS.

ARTICLE 5 :
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale).

taux que définis à l'article 7 :

- Au siège de la mairie de Chorges, site Grand Rue, 05200 CHORGES

Aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnelles), soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h et de 14h à 17h :

Sur les horaires des permanences du commissaire enquêteur tels que définis à l'article 7 :

- Au siège de la mairie de Savines-le-Lac, site Place de l'Eglise, 05160 SAVINES-LE-LAC

Aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnelles), soit de 09h à 12h du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h00 du lundi au mercredi, de 13h30 à 17h les jeudis et de 13h30 à 16h00 les vendredis :

Sur les horaires des permanences du commissaire enquêteur tels que définis à l'article 7 :

Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon : <https://www.ccsamponcon.com/competences/schma-cohe-territoire-scot/>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement aux mêmes jours et horaires que ceux définis ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier :

- Au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon, site 14 espace Delaroché, 05200 EMBRUN

- Au siège de la mairie de Chorges, site Grand Rue, 05200 CHORGES

- Au siège de la mairie de Savines-le-Lac, site Place de l'Eglise, 05160 SAVINES-LE-LAC

- Au siège de la mairie des Orres, site 2 rue des Vins, le Chert, 05200 LES ORRES, du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h

- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/448>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes de Serre-Ponçon ou de la mairie de l'avis d'enquête publique.

ARTICLE 6 :
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le registre d'enquête publique, établi en huit exemplaires non numérotés, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon, et dans les mairies de Chorges et de Savines-le-Lac aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus ;

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7488@registre-dematerialise.fr

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mme VIOLLIAS, commissaire enquêteur, Enquête Publique du SCoT de Serre-Ponçon - Communauté de communes de Serre-Ponçon, 14 espace Delaroché, 05200 EMBRUN. Elles seront également déposées au registre d'enquête

- Sur le registre dématérialisé, accessible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/448>

ARTICLE 7 :
Mme Colette VIOLLIAS, en tant que commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public aux lieux, aux jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Jours et horaires
Embrun Salle de réunion n°1, 1er étage, Département de la Manutention, 2 Espace Delaroché, 05200 EMBRUN	Vendredi 24 juillet 2026 de 09h à 12h Samedi 25 août 2026 de 09h à 12h Jeudi 27 août 2026 de 09h à 11h
Mairie de Savines-le-Lac, site Place de l'Eglise, 05160 SAVINES-LE-LAC	Mardi 29 juillet 2026 de 15h à 18h00 Mardi 15 août 2026 de 15h à 18h00
Mairie de Chorges, site Grand Rue, 05200 CHORGES	Jeudi 30 juillet 2026 de 09h à 12h Mardi 16 août 2026 de 15h à 18h00

ARTICLE 8 :
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur procédera à la clôture de l'enquête et rencontrera sous huit jours la Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon ou son représentant et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre à la communauté de communes de Serre-Ponçon son rapport et ses conclusions motivées ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexes.

ARTICLE 9 :
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon, et seront publiés sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie numérique de ce rapport sera adressée au Tribunal Administratif de Marseille, aux communes de Chorges, Embrun et Savines-le-Lac, et sera mise à disposition des Mairies d'Alpe et

prononcera par délibération sur l'approbation du SCoT ; éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le SCoT approuvé sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 11 :
Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon et dans toutes les mairies de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon : <https://www.ccsamponcon.com/competences/schma-cohe-territoire-scot/>

La personne publique responsable de l'élaboration du SCoT est Mme Chantal EYMEOU, Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, dont les coordonnées sont : 14 espace Delaroché, 05200 EMBRUN.

505230500

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE CHORGES

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jérôme APRAUD - Maire
Grande Rue - 05200 CHORGES - Tél : 04 92 50 60 30
SIRET : 216000100018
Référence acheteur : MSP-CHORGES
L'avis implique un marché public
Objet : Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) à Chorges
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Procédure divisée en lots : oui
Lot N° 1 - Voirie Divers
Lot N° 2 - Menuiserie - Gros-œuvre
Lot N° 3 - Etanchéité
Lot N° 4 - Charpente bois, couverture, bardage
Lot N° 5 - Menuiserie intérieure bois
Lot N° 6 - Menuiserie intérieure bois
Lot N° 7 - Cloisons - faux-plafonds
Lot N° 8 - Revêtements de sols, talence
Lot N° 9 - Serrurerie, menuiserie
Lot N° 10 - Plomberie sanitaire, chauffage, VMC
Lot N° 11 - Electricité
Lot N° 12 - Isolation Thermique Extérieure
Lot N° 13 - Peinture
Lot N° 14 - Accessoirs

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé - Actifs
Relevés des offres : 04/08/26 à 14h00 au plus tard.
Envoyé à la publication le : 06/07/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

505243000

Marchés publics

Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

LESALPHE